

Annexe 1

Calendrier des appels à projet en Education Artistique et Culturelle 2021-2022

Période	Pour tous les établissements scolaires de l'académie de Grenoble ¹
Début juin	Ouverture de l'appel à projet EAC sur la plateforme ADAGE pour les établissements de l'Académie de Grenoble.
Du 6 avril au 26 mai 2021	<p>Saisie des actions artistiques et culturelles par les établissements</p> <ul style="list-style-type: none"> • ateliers artistiques • classes à projet artistique et culturel • classes à projet artistique et culturel de cycle 3 • options artistiques facultatives (Lycées) • projets EAC remarquables • projets de culture scientifique et technique <p>Pour toute information, contactez la Délégation Académique aux Arts et à la Culture (DAAC) : ce.daac@ac-grenoble.fr / 04 76 74 74 57 / www.ac-grenoble.fr/arts-culture</p>
Mercredi 26 mai 2021	Date limite de saisie des actions artistiques et culturelles sur ADAGE
Juin 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Instruction des dossiers en commission par les comités techniques ; demande de compléments éventuels sur les projets ; • Commission académique EAC • Avis final et motivé de la commission disponible sur ADAGE
Juillet 2021	Notification financière des établissements par la DIVET (financement DAAC uniquement)

¹ Cas particulier : pour les collèges de l'Ardèche, les remontées des actions artistiques et culturelles se font par l'intermédiaire du « Dossier commun ».